

*Nous avons aujourd'hui,*

les **résultats de l'enquête sur le versement de l'aide aux vacances**

- **49,6% des agents ont voté pour un calcul de prestation vacances uniquement basé sur le salaire de l'agent:**
- 46,3% des agents ont voté pour un versement basé sur la composition et les revenus de la famille
- 3,74% des agents ne se prononcent pas.

*C'est l'expression de 1100 agents*

**Le Comité d'Entreprise a pris acte des résultats de cette enquête et la prestation allocation vacances sera versée selon ces modalités :**

**..... mais attention,** les montants « communiqués » pendant cette enquête par les organisations syndicales qui ont porté cette proposition (CFDT/CGC/FO/CFTC) ne correspondent pas au budget prévisionnel qui a été proposé par la commission Activité Sociale et Culturelle.

Si c'était de la publicité, **c'était de la publicité mensongère**, en tout cas qui n'était pas construite sur la base des projections budgétaires actées à la commission ASC de mars (commission à laquelle toutes les organisations syndicales participent et que toutes avaient acceptées) !

**Les principes actés aujourd'hui vont pénaliser fortement les agents qui ont le moins de ressources :**

*Par exemple : les familles monoparentales, les familles qui en raison « d'accidents de la vie », n'ont qu'un salaire pour vivre à 3,4 ou plus, les agents en CAE (qui rappelons le, sont un soutien précieux à notre tâche quotidienne,) et qui malgré leur salaire très bas, auront juste 100 euros de plus qu'un cadre.*

Cela leur permettra t-il vraiment de partir en vacances ?

Décidément, les représentants CFDT, CGC, FO et CFTC ont une vision bien particulière de la SOLIDARITE ! Ce sont les mêmes syndicats d'ailleurs, qui ont, au niveau national, décidé de supprimer les aides à la garde d'enfants, les gardes périscolaires, .....Pour les remplacer par des versements forfaitaires..... Tout un état d'esprit !

**Nous continuerons en ce qui nous concerne, de défendre l'idée, qu'une aide aux vacances, doit servir au plus grand nombre pour partir en VACANCES et doit prendre en compte la situation du foyer (et donc sa composition et ses revenus)**

Elle doit permettre en particulier, **d'aider de manière significative**, ceux qui ont le moins de ressources.

**C'est une idée forte que le SNU à toujours porté et continuera à porter.**

Autant la prise en charge de la billetterie, ou l'arbre de Noël, peut-être la même pour tout le monde, autant sur d'autres prestations, il est nécessaire de marquer des différences .

**Nous respectons bien sûr le vote qui a été fait :**

**et nous continuerons dans nos taches de secrétaire et trésorier du Comité d'entreprise, à servir au plus vite et au mieux les prestations aux agents.....**

*(Dès que les organisations syndicales qui ont porté ce choix nous en donnerons les modalités de traitement)... **que nous n'avons pas à ce jour**.....*

*(\* pour mémoire, nos propositions étaient prêtes depuis novembre 2010... nous n'avons rien pu mettre en place depuis...)*

Nous attirons cependant votre attention sur le fait qu'aujourd'hui le SNU donne au comité d'entreprise 2 temps pleins d'élus... (le secrétaire et la trésorière), beaucoup d'heures « syndicales » pour venir en aide à la tâche très lourde des 2 salariées (ce qui est normal) , mais nous soulignons le fait que, jusqu'à ce jour, certaines organisations syndicales (CGC, CFDT ) sont bien peu venues « mouiller leur chemise » pour faire fonctionner ce comité d'entreprise...

**Il est sans doute plus aisé de « communiquer » .....**